

ACCORD « SOCIAL » COVID : UN ACCORD D'EXCLUSION !

Plutôt que de prolonger les mesures de l'accord qui permettait aux agents en retrait ou gardes d'enfants d'avoir accès au chômage partiel, la direction de La Poste a pondu un nouveau texte soi-disant issu du « dialogue social ». Il exclut d'office les parents qui n'ont pas de structure d'accueil pour les enfants. SUD PTT ne signera pas cet accord pour des raisons de fond et de forme.

Un accord qui oublie du monde

Pour le moment, rappelons-le, l'urgence sanitaire n'est pas levée et l'OMS vient de déclarer que « l'épidémie s'accélère ». C'est d'ailleurs particulièrement vrai en Guyane et à Mayotte où la prévalence du virus est particulièrement élevée.

Encore des postier·es en difficulté avec leurs enfants !

Dans certaines régions, les solutions de garde vont manquer et les parents isolés, souvent des femmes, vont se retrouver dans des situations très compliquées pour trouver des alternatives aux centres aérés ou aux colonies de vacances. Evidemment cela sera aussi vrai pour nombre de familles et pas seulement pour les parents isolés. Or le nouvel accord considère « en creux » qu'ils ne rencontrent plus de difficultés. En d'autres termes, le chômage partiel sera appliqué uniquement selon les normes gouvernementales. Pas de prime pour ceux contraints de garder leurs enfants. Ils devront choisir entre une dépense en plus ou des revenus amputés, c'est inacceptable !

Le bon vieux temps des colonies ?

Dans sa volonté d'aller vite pour produire et conclure son accord, la direction a oublié la Guyane et Mayotte alors que l'absentéisme dû au Covid explose dans ces deux territoires. A notre connaissance, aucun dispositif spécial n'est prévu. Les bons dirigeants toujours « soucieux de la santé des postiers », se moquent visiblement des zones les plus défavorisées sur le plan économique et encore marquées par l'histoire coloniale.

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envièrges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34



Fédération des activités postales et des télécommunications

La Poste n'a pas besoin de nous pour prolonger l'accord !

Dans cette affaire nous sommes devant le fait accompli et il est évident que La Poste ne propose un accord que pour faire fonctionner sa machine de communication. Elle a refusé toute discussion sérieuse et oublié les postier-es les plus en difficultés, une fois de plus. En fait la question des personnes vulnérables était déjà prévue par le gouvernement, le véritable effort aurait été de prendre en compte les personnes en difficulté pour garder les enfants. Nous ne signerons donc pas ce texte !



Malgré toutes nos réserves, l'accord prévoit de couvrir « les travailleurs à risque sous forme grave qui ne peuvent pas télétravailler et les personnes partageant le domicile de personnes à risque de forme grave qui ne peuvent pas télétravailler. ». Dans ces conditions nous n'useront pas de notre droit d'opposition même pour le principe. Mais une fois de plus, la direction démontre son absence totale de scrupules lorsqu'il s'agit de la vie de ses agents.

LE CHIMÉRIQUE DIALOGUE «SOCIAL» POSTAL

Toujours prompte à nous narrer de belles histoires de dialogue social La Poste ne manquera pas de vanter la qualité du dialogue au sein du groupe. Sur ce coup-là, on nage vraiment dans le storytelling et l'invention pure et dure. Petite rétrospective :

Mi-juin : à la question sur la prolongation de l'accord, la direction nous répondait fermement « no way ! ».

Jeudi 25 juin :

- 12h00 : un mail parvient à la fédération nous « invitant » à une réunion à 17H00 pour discuter de l'« accord social » lié au Covid.
- 17H00 : La Poste propose un accord déjà ficelé et, de fait, non discutable et non amendable. La DRH propose une signature le lendemain matin. La quasi-totalité des organisations protestant, la date est fixée au mardi 30 juin. Évidemment, l'accord ne tiendra compte d'aucune remarque formulée par les organisations syndicales.

Sud
SP-ÉLÉMENTS

Fédération des activités postales et des télécommunications

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envièrges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org